

VILLE DE RIXHEIM

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
17

Conseillers absents :
16

**Extrait du Procès-Verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance ordinaire du 03 juillet 2025
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le trois juillet de l'an deux mille vingt-cinq)**

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (17) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Raphaël SPADARO, Bruno TRANCHANT, Bilge BAYRAM, Sébastien BURGUY et Alexandre DURRWELL

Excusés (16) :

Mme Barbara HERBAUT
M. Philippe WOLFF (procuration à M. GIRONA)
Mme Maryse LOUIS
M. Patrice NYREK (procuration à M. DURRWELL)
M. Adriano MARCUZ
Mme Michèle DURINGER
M. Eddie WAESELYNCK
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)
Mme Guileine LEVY
Mme Miné SEYHAN
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Véronique FLESCHE
Mme Bérengère MICODI
M. Lucas SCHERRER
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

Point 13 de l'ordre du jour

Fonds de concours sollicité auprès de M2A pour le fonctionnement du Musée du Papier Peint

La ville de RIXHEIM a repris en régie la gestion du Musée du Papier Peint, depuis le premier janvier 2023.

Avant cette date, M2A apportait son soutien au fonctionnement du Musée en subventionnant l'association de gestion du Musée, à hauteur de 128.000 euros, et en remboursant à la ville une partie des dépenses de fluides et d'entretien du bâtiment (entre 40 et 50.000 euros).

Ces différents soutiens ont été remplacés, à partir de 2023, par un fonds de concours unique et annuel versé par M2A à la ville. Il a porté sur un montant de 168.000 euros en 2023, représentant 50 % du budget prévisionnel du Musée, puis 166.000 € en 2024.

Pour 2025, la ville de RIXHEIM sollicite le versement d'un fonds de concours de 152.400 euros, représentant 50% du budget de fonctionnement du Musée pour 2025.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- de solliciter M2A pour le versement d'un fonds de concours de 152.400 euros pour le fonctionnement 2025 du Musée du Papier Peint,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tout acte nécessaire son exécution.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 15 juillet 2025

Le Maire,



Rachel BAECHEL

La Secrétaire de séance,



Catherine MATHIEU-BECHT

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 15 JUL. 2025